RCS : NANTERRE
Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2013 B 00514
Numéro SIREN : 015 450 752
Nom ou dénomination : ABBOTT PRODUCTS DISTRIBUTION SAS

Ce dépôt a été enregistré le 11/03/2015 sous le numéro de dépôt 8103

ABBOTT PRODUCTS DISTRIBUTION SAS
Société par action simplifiée au capital de 10 793 055 36 Euros
Siège Social: 42, rue Rouget de Lisle – 92150 Suresnes
015 450 752 RCS Nanterre

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

EN DATE DU 27 FEVRIER 2015

L'AN DEUX MILLE QUINZE,
Le 27 février,

La société VIVALSOL SNC, ayant son siège social 42, rue Rouget de Lisle 92150 SURESNES, agissant en qualité d'associé unique de la société ABBOTT PRODUCTS DISTRIBUTION SAS (« la Société »), représentée par Madame Michaela Vrouwenvelder, a délibéré sur l'ordre du jour suivant :

- Démission du Président ;
- Nomination d'un nouveau Président, fixation de ses pouvoirs et rémunération ;
- Nomination d'un Directeur Général ; fixation de ses pouvoirs et rémunération ;
- Pouvoirs pour formalités.

après avoir noté que le commissaire aux comptes de la Société, la société Ernst & Young Audit ont été informés des présentes décisions,

après avoir exposé que l'ensemble des documents nécessaires à sa décision ont été préparés et lui ont été adressés dans les délais légaux et statutaires, et avoir pris connaissance des documents suivants :

- la lettre de démission de ses fonctions de Président par la société VIVALSOL, représentée par Madame Michaela Vrouwenvelder,
- la lettre d'acceptation de ses fonctions de Président par Marc Berendes,
- la lettre d'acceptation de ses fonctions de Directeur Général par Benoît Flandrin,
- le texte des décisions proposées,
- les statuts de la Société à jour,

l'Associé Unique a adopté les décisions concernant les questions suivantes :

Etant préalablement exposé ce qui suit:

La Société est une filiale d'Abbott Laboratories, société de droit de l'Etat de l'Illinois, Etats-Unis d'Amérique ("Abbott").

Abbott s'est engagée à céder une partie de son activité de médicaments de spécialités et génériques commercialisés sur les marchés développés en dehors des Etats-Unis (l'"Activité Cédée") selon les modalités figurant dans le Contrat de Cession d'Activité modifié et mis à jour et le Plan de Fusion, en date du 4 novembre 2014 (tels que modifié le cas échéant, le "CCA"), entre Abbott, Mylan Inc., société de droit de l'Etat de Pennsylvanie, Etats-Unis d'Amérique, ("Mylan"), New Moon B.V., société à responsabilité limitée soumise au droit néerlandais, filiale à 100% de Mylan ("New Mylan"), et Moon of PA Inc., société de droit de l'Etat de Pennsylvanie, filiale à 100% de New Mylan (l'"Opération").

Greffe du Tribunal de Commerce de Nanterre : dépôt N°8103 en date du 11/03/2015

L'Associé Unique considère qu'il est conforme à l'intérêt de la Société de mettre en œuvre les modifications suivantes suite à l'Opération.

PREMIERE DECISION

L'Associé Unique prend acte de la démission de VIVALSOL, représentée par Madame Michaela Vrouwenvelder, de ses fonctions de Président de la Société, à compte du 27 février 2015.

DEUXIEME DECISION

En conséquence de la décision qui précède et conformément à l'article 15 des statuts, l'Associé Unique nomme par les présentes en qualité de Président, à compter du 27 février 2015 et pour une durée de six (6) ans, soit à l'issue des prochaines décisions de l'Associé Unique appelé à statuer sur les comptes annuels de l'exercice 2020 ou jusqu'à sa mort, démission ou révocation si elle intervenait antérieurement :

M. Marc Berendes
Nationalité canadienne
Adresse: 46 boulevard Flandrin, 75116 Paris (France).

L'Associé Unique rappelle que Marc Berendes disposera des pouvoirs les plus étendus, conformément à la loi et aux statuts de la Société, pour agir en toute circonstance au nom de la Société.

L'Associé Unique décide que Marc Berendes qui n'est pas lié à la Société par un contrat de travail, ne percevra aucune rémunération au titre de ses fonctions de Président. Toutefois, il pourra prétendre, sur présentation de justificatifs, au remboursement de ses frais de représentation et de déplacement engagés pour le compte de la Société.

Marc Berendes a déclaré par avance accepter sa nomination en qualité de Président et ne pas tomber sous le coup des incapacités, interdictions ou déchéances prévues par la loi.

TROISIEME DECISION

L'Associé Unique nomme par les présentes en qualité de Directeur Général, à compter du 27 février 2015 et pour une durée de six (6) ans, soit à l'issue des prochaines décisions de l'Associé Unique appelé à statuer sur les comptes annuels de l'exercice 2020 ou jusqu'à sa mort, démission ou révocation si elle intervenait antérieurement :

M. Benoît Flandrin
Nationalité française
Adresse: 31, avenue Théophile Gautier, 75016 Paris (France)

L'Associé Unique, conformément à l'article L.227-6 alinéa 3 du Code de commerce décide de conférer au Directeur Général, M. Benoît Flandrin, les mêmes pouvoirs que ceux attribués au Président en vertu de l'article 18 des statuts et notamment, des pouvoirs les plus étendus pour représenter la société vis-à-vis des tiers, sous réserve des limitations de pouvoirs auxquelles le Président est lui-même soumis.

Benoît Flandrin a déclaré par avance accepter sa nomination en qualité de Directeur Général et ne pas tomber sous le coup des incapacités, interdictions ou déchéances, prévues par la loi.

QUATRIEME DECISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture par l'Associé Unique.

VIVALSOL SNC
Associé Unique

Représentée par ABBOTT HEALTHCARE BV, elle-même représentée par
Madame Michaela Maria Vrouwenvelder